



# ***Construction d'un centre aqualudique sur la commune de Chambéry***

***Avenant n° 1 au marché F17104***

*Janvier 2020*

## **ENTRE D'UNE PART**

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, Monsieur Michel DYEN, dûment habilité à la signature de la présente par décision n° 2017-018A du Bureau du [REDACTED],

## **ET D'AUTRE PART**

L'entreprise SAS HERVE THERMIQUE, située 237 rue du Puits Lacroix – ZI Molina La Chazotte Sud – BP 20110 - 42653 SAINT JEAN BONNEFONDS Cedex, représentée par M. Pierre FOURNIER, Manager d'activité,

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 – CONTEXTE**

Le marché de travaux notifié en décembre 2017 à l'entreprise SAS HERVE THERMIQUE a pour objet la réalisation des travaux relatifs au **Lot n° 19 « Traitement d'eau – Animations - Spa »** du marché de construction d'un centre aqualudique sur la commune de Chambéry.

### **ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°1**

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des adaptations suivantes intervenues en cours de chantier, qui ont fait l'objet de prix nouveaux et d'ordres de service :

- Prise en compte de diverses adaptations techniques survenues en cours de chantier :
  - Pour une question de cohérence dans la réalisation des travaux, passage des prestations réseaux extérieurs enterrés du lot 1 au lot 19 (Ordre de Service n° 7),  
30 226,10 € HT
  - Mise en place d'une pompe de relevage pour le bassin extérieur (Ordre de Service n° 12),  
1 283,00 € HT
- Prise en compte de diverses adaptations techniques visant à améliorer l'exploitation de l'équipement :
  - Amélioration des équipements autour des bacs tampons pour faciliter la maintenance de ces derniers avec l'ajout de points d'eau et la mise en place d'échelles d'accès (Ordre de Service n° 15 et 16),  
7 697,00 € HT
  - Modification des banquettes bouillonnantes dans le bassin bien-être pour avoir une forme géométrique en U (Ordre de Service n° 11),  
-2 440,00 € HT
  - Modification des types de filtres, de filtration céramique à filtration par sable (Ordre de Service n° 8 et 10),  
19 226,40 € HT

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 55 992,50 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 3,68 %.

### **ARTICLE 3 – PRIX DU MARCHÉ**

L'article 3.1 de l'acte d'engagement établissant le montant du marché est donc modifié ainsi :

Montant du marché initial	1 522 000,00
Montant de l'avenant n° 1	55 992,50
Nouveau montant du marché <i>Pourcentage d'augmentation du marché</i>	<b>1 577 992,50</b> +3,68 %

Les ordres de service justifiant du montant de ces adaptations sont joints en annexe au présent avenant n° 1.

#### **ARTICLE 4 – DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution reste inchangé.

#### **ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES**

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

**Pour le titulaire du marché**  
Pour SAS HERVE THERMIQUE  
Le Manager d'activité

**Pour Grand Chambéry**  
Le Vice-Président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures

M. Pierre FOURNIER

M. Michel DYEN